

Strasbourg, le 19 août 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SECHERESSE

Le comité sécheresse s'est réuni vendredi 18 août 2017, afin d'analyser la situation de la ressource en eau dans le département.

Le cumul de précipitations de septembre 2016 à mai 2017 est déficitaire par rapport à la normale. Les débits des cours d'eau sont donc globalement en dessous de la moyenne depuis septembre 2016.

La tendance générale est à la baisse des niveaux suite à des semaines très sèches et chaudes, avec des remontées limitées et temporaires résultant des épisodes orageux.

L'ensemble des cours d'eau du département reste en situation de vigilance, avec des situations plus préoccupantes sur le Selzbach et la Mossig.

Pour les semaines à venir, Météo France anticipe le maintien de températures plus chaudes que la normale donnant lieu à des épisodes orageux, sans certitude sur l'évolution de la pluviométrie.

**Sur la base de ce contexte climatique et hydrologique, il convient de rester vigilant sans qu'il soit nécessaire pour l'instant d'imposer des restrictions sur les usages de l'eau.**

Dès à présent, le Préfet du Bas-Rhin appelle l'ensemble des usagers du département (collectivité, industriel, particulier, agriculteur, artisan...) à une utilisation économe de l'eau en limitant les arrosages des pelouses et jardins, en lavant les véhicules de préférence dans des stations professionnelles, en limitant le remplissage des piscines et le lavage des voiries ...

Les collectivités et les industriels doivent surveiller la qualité de leurs rejets. En effet, en période d'étiage, les cours d'eau sont plus sensibles aux rejets d'effluents, en raison d'une moindre capacité de dilution.

Concernant le prélèvement en rivière, bien que les demandes en eau des cultures soient moins importantes qu'en juillet pour l'irrigation, il est important de maintenir les bonnes pratiques de chacun, notamment les tours d'eau, qui permettront de poursuivre l'irrigation sur certains secteurs.

Rappel : tout prélèvement dans la nappe ou dans les cours d'eau, doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation auprès du service de police de l'eau de la DDT : [ddt-sege-ema-spe@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-sege-ema-spe@bas-rhin.gouv.fr)

Le comité sécheresse se réunira à nouveau le 7 septembre 2017 pour examiner l'évolution de la situation et proposer le cas échéant la mise en place de mesures de restriction.